

Dossier de candidature à la distinction Palace

PALACE

Les candidatures devront être déposées avant le 31 décembre 2010
par voie postale ou par voie électronique à :

ATOUT FRANCE
Direction de la réglementation des métiers du tourisme, des classements et de la qualité
« Distinction Palace »
23, place de Catalogne
75685 Paris Cedex 14
distinctionpalace@franceguide.com

Pour toute demande d'informations concernant la candidature à la distinction Palace, vous pouvez nous contacter par mail à l'adresse suivante : distinctionpalace@franceguide.com ou par téléphone au +33 (0) 1 42 96 74 71.

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Raison sociale de l'entreprise :

Forme juridique de l'entreprise : SA SARL SAS EURL Autre

Numéro de SIRET : I_II_II_II_II_II_II_II_II_II_II_II_II_I - Code APE : I_II_II_II_II_I

Civilité : Mme Mlle M.

Nom du représentant légal/statutaire :

Prénom :

Adresse du siège social :

Code postal : I_II_II_II_II_I Commune :

IDENTIFICATION DE L'EXPLOITANT

Civilité : Mme Mlle M.

Nom de l'exploitant :

Prénom :

Statut de l'exploitant :

Adresse :

Code postal : I_II_II_II_II_I Commune. :

Courriel :

IDENTIFICATION DE L'ETABLISSEMENT

Nom commercial :

Adresse :

Code postal : I_II_II_II_II_I Commune :

Téléphone :

Télécopie :

Courriel :

Site Internet :

Date d'ouverture de l'établissement : __ / __ / ____

Le cas échéant, date de réouverture de l'établissement après travaux : __ / __ / ____

Date d'attribution du classement en catégorie 5 * : __ / __ / ____

DESCRIPTION DE L'ETABLISSEMENT

Période(s) d'ouverture :

Affiliation à une chaîne volontaire : Oui Non - Si oui, laquelle :

à une chaîne intégrée : Oui Non - Si oui, laquelle :

Nombre de clés : |_|_|_|_|_|_|

Nombre de chambres : |_|_|_|_|_|_|

Surface minimale chambre 1 personne :

Nombre de chambres 1 personne dont la surface minimale est inférieure à 26 m² :

Surface minimale chambre 2 personnes :

Nombre de chambres 2 personnes dont la surface minimale est inférieure à 30 m² :

Nombre de suites : |_|_|_|_|_|_| - Surface minimale :

Nombre de personnes susceptibles d'être accueillies dans l'établissement : |_|_|_|_|_|_|

Effectif moyen annuel (tout contrat, y compris sous-traitance) : |_|_|_|_|_|_|

Le cas échéant, nom du restaurant : _____ nom du Chef : _____

INDICATEURS RELATIFS A L'ACTIVITE DE L'ETABLISSEMENT

Activité 2010 (janvier à septembre inclus)

Chiffre d'affaires hébergement (HT) : _____ Prix moyen (HT) : _____ Taux d'occupation : _____

Activité 2009

Chiffre d'affaires hébergement (HT) : _____ Prix moyen (HT) : _____ Taux d'occupation : _____

Activité 2008

Chiffre d'affaires hébergement (HT) : _____ Prix moyen (HT) : _____ Taux d'occupation : _____

Fait à _____

Le _____

Signature _____

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER DE CANDIDATURE

- En ce qui concerne le classement en catégorie 5*, joindre le rapport et la grille de contrôle.
- Dossier de présentation de l'établissement de nature à présenter les différents éléments constituant les critères d'appréciation du Jury (chaque critère faisant l'objet de développements détaillés à l'adresse suivante : www.atout-france.fr) :
 - le caractère exceptionnel de la localisation de l'établissement,
 - son architecture (qu'elle soit historique ou de facture contemporaine),
 - la taille de l'établissement et la présence importante de suites,
 - l'esthétique, la générosité des lieux,
 - la remarquable qualité des équipements et éléments de confort,
 - la légende, l'histoire, la personnalité de l'établissement,
 - la personnalisation, la rapidité, la précision et la permanence du service,
 - l'excellence de la restauration et du bar,
 - le caractère unique de l'établissement,
 - l'implication des équipes dans la recherche de l'excellence,
 - l'exemplarité de la démarche sociétale et environnementale poursuivie par l'établissement,
 - la performance économique de l'établissement de nature à distinguer l'excellence du service.

Toute pièce complémentaire de nature à illustrer un propos figurant dans le dossier de présentation pourra être jointe à la candidature. Par exemple : accord et engagements de l'entreprise pour démontrer la qualité des conditions de travail proposées au personnel, existence d'une politique sociale et d'éthique, plan de développement pour illustrer les actions entreprises en matière de valorisation des collaborateurs, etc. ...

ATOOUT FRANCE pourra demander à l'établissement candidat ses comptes sociaux depuis 2008.

IMPORTANT :

La distinction Palace est attribuée pour 5 ans par le ministre chargé du tourisme sur recommandation du Jury.

Toute candidature n'ayant pas abouti, après examen du Jury, à l'octroi de la distinction Palace peut être déposée une nouvelle fois auprès de ATOOUT FRANCE, sans qu'il soit nécessaire pour l'établissement candidat de communiquer les éléments du dossier ayant permis de conclure à son éligibilité lors de la première instruction.

ATOOUT FRANCE exigera, le cas échéant, de l'établissement éligible la communication des éléments complémentaires nécessaires au réexamen de son dossier par le Jury.

Cette possibilité n'est offerte qu'une seule fois au candidat concerné.

Toutefois, un établissement peut déposer un dossier de candidature autant de fois qu'il le souhaite.

Les conditions d'éligibilité à la marque ainsi que les critères d'appréciation du Jury détaillés sont mis en ligne sur www.atout-france.fr.

L'examen des candidatures par le Jury inclura une visite des lieux par deux de ses membres ainsi qu'une audition de l'établissement candidat.

Il n'est pas prévu de frais de dossiers. En revanche, les frais liés à la visite seront assumés par l'établissement candidat selon des modalités qui seront définies ultérieurement par ATOOUT FRANCE et mises en ligne à l'adresse www.atout-france.fr.

La procédure d'instruction, d'examen et de vote ainsi que les modalités de fonctionnement du Jury sont encadrées par un règlement d'usage de la marque « Palace » qui fonde également ses conditions d'attribution.